



ARRÊTÉ DU MAIRE
N° PM061RT2022

Objet : Association des Peintres ...

Réglementation de la circulation et du stationnement – place du Vieux Pont
samedi 1^{er} octobre 2022 de 7h30 à 19h00

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
VU l'arrêté du 8 avril 2022 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande l'association des peintres de Brignais,
Afin de faciliter le déroulement de leur évènement « La Halle des Arts », place du Vieux Pont et d'assurer la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

- ARRÊTE -

Article 1

Le stationnement sera interdit sur la place du Vieux Pont,
le **samedi 1^{er} octobre 2022** de 7h30 à 19h30.

Article 2

Le stationnement sera interdit sur la place du Vieux Pont le temps de l'évènement soit de 7h30 à 19h30 pour être réservé aux organisateurs de l'Association des peintres de Brignais.

La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville et les organisateurs, en collaboration avec la Police municipale et applicable dès son implantation. Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site de la commune. Les recours contentieux contre cet arrêté devront être portés devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date du 1^{er} jour de sa publication.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à au Commandant de la brigade de Gendarmerie de Brignais, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Monsieur le Capitaine des Sapeurs pompiers de Vourles et tous les agents de la force publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

Fait à BRIGNAIS, le 20 septembre 2022
Le Maire,
Serge BÉRARD.

